



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

LBDH/ 0 21 /2024

Kampala, 14/07/ 2024

Communiqué de la Ligue Iteka sur le décès de Célestin RURIBIKIYE.

La Ligue Burundaise des Droits de l'Homme ITEKA annonce à la famille des défenseurs, aux amis et connaissances le décès de Célestin RURIBIKIYE, Défenseur des droits humains, survenu à l'hôpital Militaire de KANOMBE ce vendredi 12 juillet 2024, après une courte maladie.

Militant de droit de l'homme de son jeune âge depuis l'école secondaire dans un club scolaire des droits de l'homme de la Ligue Iteka, Célestin RURIBIKIYE a évolué dans la section de la Ligue Iteka à Gatumba.

Pour son engagement, son dynamisme et son courage malgré son jeune âge, il a été nommé membre de la commission électorale de la Ligue Iteka en avril 2014 par le comité exécutif de l'organisation. En mai 2014, élu président de la fédération Bujumbura Rural de la Ligue Iteka et devient membre du comité exécutif de l'organisation, le 24 mai 2014.

Décembre 2015, suite à la crise politique au Burundi, comme beaucoup d'autres défenseurs des droits humains, journalistes, politiciens et de nombreux Burundais, il s'exila en Uganda où il a continué son combat de droits de l'homme avec les autres défenseurs en tant qu'assistant du directeur exécutif de la Ligue Iteka chargé de la communication.

Suite à des menaces liées à son travail de défense des droits humains, il quitta l'Uganda début janvier 2024 et il a vécu successivement à Kigali, Nairobi et Kigali où il vient d'achever son combat ici sur terre suite à une courte maladie.

4, Avenue des Euphorbes, B.P.177 Bujumbura-Burundi, Tél. :(257) 22228636, Fax :(257)22220004

E-mail :info@ligue-iteka.bi, Website : <https://www.ligue-iteka.bi>

N° 021 /2024



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

Que son engagement pour la justice pour tous, son dynamisme, son courage et son cœur aimable soient un modèle de la jeunesse Burundaise et africaine.

La Ligue Iteka gardera de lui, son assiduité au travail et engagement pour la promotion des droits de l'homme.

C'est avant tout une tragédie pour sa famille à laquelle la Ligue Iteka présente ses plus sincères condoléances. Que son âme repose en paix.

Pour la Ligue Iteka
Anschaire NIKOYAGIZE



Président